DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES

MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze novembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre : 00	Abstention : 00

Présents : M. Ivan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, M. Pascal CHEVALLEREAU, Mme Maeva CHIROL, M. Alexandre DESTREM, Mme Nathalie MASSART, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, M. Marc PORRET, Mme Nicole THABUIS, Mme Adeline TOULORGE.

Absents excusés : M. François Régis GARBIT, M. Baptiste MERMILLOD BLARDET, Mme Corinne SAUVE, M. Olivier VINCENT.

Ont donné pouvoir :
M. François Régis GARBIT à Mme Nicole THABUIS.
Mme Corinne SAUVE à Mme Annick CHALANSONEX.
M. Olivier VINCENT à Mme Valérie ORGE.

Mme Valérie ORGE est nommée secrétaire de séance.

DEL_11572026	Objet : **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2025.**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal :
Après avoir délibéré,

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2025 ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr., conformément à l'arrêté.

Le douze novembre deux mille vingt-six,

Le Maire,
Monsieur Pascal CHEVALLEREAU.

MAIRIE de SERRAVAL 74230 (Hte Savoie)

La Secrétaire de séance,
Madame Valérie ORGE.

Valérie ORGE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 20/11/2026
- de sa publication le 20/11/2026
Le Maire, Pascal CHEVALLEREAU.

MAIRIE de SERRAVAL 74230 (Hte Savoie)

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr